



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le : 04 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle De Montgolfier, Maire.

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 15

Présents : Isabelle DE MONTGOLFIER, Gérard ESPINOSA, Catherine VIGNE, Serge CHAPUS, Céline ROUX, Emilie AVESQUE, Pauline MIQUEL, Marie-Pascale MERIC, Mathieu BOURGARIT, Joël BEAUVIVRE, Julija SMISKAL, Gilles JANNARELLI,

Absents représentés : Claude CATHELIN représenté par Catherine VIGNE, Nicolas BAUDESSEAU représenté par Emilie AVESQUE, Stéphanie JACKOWSKI représentée par Céline ROUX

Absents non représentés : /

Secrétaire de séance : Madame Emilie AVESQUE

GESTION DU DOMAINE PUBLIC : Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage – réalisation de travaux routiers sur la RD N°135

Délibération n° 2024-03-07/25

Madame Le Maire rappelle que le Département a décidé d'aménager un arrêt bus situé sur la RD 135 au PR 1+900 dans la traverse d'agglomération de la commune Saussines.

Dans la perspective de la réalisation de ce projet, comme l'y autorise le code de la commande publique, le Département et la Commune envisagent la création d'un groupement de commandes publiques en raison du caractère connexe des ouvrages, dans le but d'assurer une meilleure coordination des travaux, et dans un souci de simplification de procédures, d'optimiser les coûts et les conditions de réalisation des différentes opérations de travaux.

Ce projet relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages soumis aux dispositions du code de la commande publique relatives à la maîtrise d'ouvrage publique.

Une convention a été rédigée à cet effet, qui prévoit compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties, et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, les parties ont convenu, conformément aux dispositions de L.2422-12 du code de la commande publique, que la maîtrise d'ouvrage de l'opération RD 135 Aménagement d'un arrêt bus à Saussines serait réalisée par le Département, qui agira ainsi en tant que maître d'ouvrage désigné de l'opération.

L'enveloppe financière totale prévisionnelle allouée à la réalisation de l'opération est fixée à 82 000 € HT, soit 98 400 € TTC.

La répartition du financement de cette enveloppe prévisionnelle entre les parties est définie comme suit :

	Montant HT	Montant TTC	%
Financement par le Département	15 000 €	18 000 €	18%
Financement de la Commune	67 000 €	80 400 €	82 %

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 034-213402969-20240704-204030725-DE

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'accepter cette proposition de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le Département, et
- d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention ci-annexée et toutes les pièces s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Pour extrait. Saussines, le 04 juillet 2024
La Maire, Isabelle de Montgolfier.

